

## PROTECTION SOCIALE

### SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE LA SANTÉ

#### **Arrêté du 3 mars 2016 portant nomination d'un membre du conseil départemental du Nord auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales Nord - Pas-de-Calais**

NOR : AFSS1630114A

Le ministre des finances et des comptes publics et la ministre des affaires sociales et de la santé,  
Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles L. 231-6, L. 231-6-1, D. 213-7, D. 231-2 et D. 231-3;

Vu les désignations auxquelles ont procédé les organisations et institutions en application de l'article D. 213-7 du code de la sécurité sociale, transmises à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2012 portant nomination des membres des conseils départementaux du Nord et du Pas-de-Calais auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales Nord - Pas-de-Calais,

Arrêtent:

#### Article 1<sup>er</sup>

Est nommé membre du conseil départemental du Nord auprès du conseil d'administration de l'URSSAF Nord - Pas-de-Calais, sur désignation du MEDEF: M. DUMETZ (Arnaud), en qualité de conseiller titulaire, en remplacement de M. BLANC (Philippe).

#### Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 3 mars 2016.

Pour les ministres et par délégation :  
*Le chef de service*  
*adjoint au directeur de la sécurité sociale,*  
F. GODINEAU